



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation centre hospitalier de Troyes

Question écrite n° 11746

Texte de la question

M. Alain Bruneel attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation inquiétante du centre hospitalier de Troyes dans lequel il s'est rendu, dans le cadre du tour de France des hôpitaux mené par les parlementaires communistes. L'équipe paramédicale des urgences vient d'alerter publiquement, par voie de communiqué, sur « le manque massif de personnel pour faire face à un flux en constante augmentation depuis des années ». Les soignants précisent recevoir plus de 62 500 patients par an à qui les quatre infirmiers le matin et cinq l'après-midi doivent prodiguer les soins nécessaires au lieu des douze recommandés par la Société française de médecine d'urgence (SFMU). Dans ces conditions, la sécurité des patients comme des personnels est engagée. Le drame humain n'est en effet pas à exclure dans un établissement où les conditions de travail indignes du service public poussent les infirmiers, aides-soignants et ASH à la fuite. Il lui demande comment elle compte prendre en compte ce malaise et cette urgence.

Texte de la réponse

Le service des urgences du centre hospitalier de Troyes a vu son activité fortement augmenter au cours des 3 dernières années atteignant 62 000 passages en 2017. La hausse de l'activité, plus forte que dans d'autres régions s'explique notamment par le manque de médecins généralistes et de pédiatres libéraux installés. Les personnels soignants des urgences prenaient donc en charge des situations relevant de la médecine générale pour lesquelles ils ne sont pas formés. Face à ces difficultés, l'agence régionale de santé (ARS) Grand Est, la direction de l'établissement, le président du conseil de surveillance, le doyen de la faculté de Reims et le préfet ont apporté des réponses pour améliorer la prise en charge des urgences, non seulement au sein du centre hospitalier de Troyes mais aussi au sein du département. En effet, l'offre de soins non programmés a été élargie de manière à décharger le service des urgences du centre hospitalier. Deux centres de consultations de soins non programmés ouvrent en octobre et novembre 2018 dans l'agglomération de Troyes et la maison médicale de garde a étendu ses plages d'ouverture. Parallèlement, afin de mieux répondre aux besoins de soins des personnes âgées au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et leur éviter un déplacement aux urgences, l'ARS cofinance l'équipement en télé médecine de l'ensemble des EHPAD de l'Aube. Afin d'améliorer l'organisation et la prise en charge des urgences au sein du centre hospitalier de Troyes, diverses actions ont également été mises en œuvre afin d'améliorer le quotidien des professionnels de ce service. Tout d'abord, 4 postes supplémentaires d'assistants spécialisés à temps partagé ont été financés. Pour fluidifier le parcours du patient entré par les urgences, la mise en place d'un « bed manager » et d'un dispositif de préparation à la sortie d'hospitalisation sont déployés. Pour favoriser l'attractivité du centre hospitalier, le doyen de la faculté de médecine de Reims et le président de la commission médicale d'établissement œuvrent pour améliorer l'accueil et la formation des internes, notamment des urgences. Une campagne active de l'ARS et de la faculté de médecine vise à pourvoir l'ensemble des postes d'internes en pédiatrie et aux urgences au 1er novembre 2018. Tous les acteurs du système de santé sont donc mobilisés pour apporter des réponses structurelles au problème de l'engorgement des urgences du centre hospitalier de Troyes et garantir aux professionnels d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bruneel](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11746

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 octobre 2018

Question publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7261

Réponse publiée au JO le : [6 novembre 2018](#), page 10022